



Nom commercial: Phenylephrini hydrochloridum

Numéro de la matière: 067170

Version: 2 / CH

Date de révision: 12.04.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 12.04.12

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Phenylephrini hydrochloridum

N° d'article 06717000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Substance active pharmaceutique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Hänseler AG
Industriestrasse 35
9101 Herisau
No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS sdb@haenseler.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

2. Identification des dangers ***

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification règlement (CE) no 1272/2008)

Classification règlement (CE) no 1272/2008)
Acute Tox. 4 H302

Classification selon les Directives CE

Classification Xn, R22

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P501.3 Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.



Nom commercial: Phenylephrini hydrochloridum

Numéro de la matière: 067170

Version: 2 / CH

Date de révision: 12.04.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 12.04.12

Étiquetage selon les Directives CE 67/548/CEE et 1999/45/CE

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Symboles de danger



Nocif

Phrase(s) de risque

22 Nocif en cas d'ingestion.

Phrase(s) S

7 Conserver le récipient bien fermé.
 36 Porter un vêtement de protection approprié.
 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

contient *** phenylephrine hydrochloride

3. Composition/informations sur les composants ***

Composants dangereux ***

phenylephrine hydrochloride

No. CAS	61-76-7			
No. EINECS	200-517-3			
Concentration		>=	50	%
Classification	Xn, R22			

Classification règlement (CE) no 1272/2008)				
Acute Tox. 4			H302	

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Demander aussitôt l'avis d'un médecin.



Nom commercial: Phenylephrini hydrochloridum

Numéro de la matière: 067170

Version: 2 / CH

Date de révision: 12.04.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 12.04.12

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Mousse, Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde d'azote (NOx); Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂); Acide chlorhydrique (HCl)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer un apport d'air frais. Eviter la formation de poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre "élimination".

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible. Le produit est combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants. Ne pas stocker avec des acides.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Mettre à l'abri des entrées d'air/Oxygène. Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition



Nom commercial: Phenylephrini hydrochloridum

Numéro de la matière: 067170

Version: 2 / CH

Date de révision: 12.04.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 12.04.12

Contrôle de l'exposition

Regardez section 7; Aucune mesure particulière n'est nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérvier à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Ranger à part les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les poussières.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence d'aérosol. Lors d'exposition intensive et prolongé utiliser appareil de protection respiratoire autonome.

Protection des mains

nécessaire

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection du corps

Vêtement de protection

9. Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat	Poudre		
Couleur	blanc		
Odeur	légèrement perceptible		
pH			
Valeur	7		
Température	20	°C	
Point de fusion			
Valeur	143	°C	
Point d'ébullition			
Remarque	Non déterminé		
Point d'éclair			
Remarque	Non applicable		
Limites des explosibilité			
Remarque	Non applicable		
Densité			
Remarque	Non déterminé		
Hydrosolubilité			
Valeur	1000	g/l	
Température	20	°C	
Température d'inflammabilité			
Valeur	480	°C	
Décomposition thermique			
Valeur	153	°C	
Vitesse de chauffage	2.5	K/min	
méthode	ATD		

9.2. Autres informations**Masse volumique apparente**



Nom commercial: Phenylephrini hydrochloridum

Numéro de la matière: 067170

Version: 2 / CH

Date de révision: 12.04.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 12.04.12

Valeur	env.	500	kg/m ³
--------	------	-----	-------------------

Teneur en solide

Valeur		100	%
--------	--	-----	---

Autres données

Produit combustible. Produit n'est pas dangereux à l'explosion. La formation de mélanges explosives avec l'air sont possible.

10. Stabilité et réactivité**10.4. Conditions à éviter**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Décomposition thermique

Valeur		153	°C
Vitesse de chauffage		2.5	K/min
méthode	ATD		

10.5. Matières incompatibles

Eviter le contact avec des substances oxydantes. Réagit au contact des acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone, oxydes d'azote (NO_x), Chlorure d'hydrogène (HCl)

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë par voie orale**

Espèces	souris		
DL 50		120	mg/kg
Espèces	rat		
DL 50		350	mg/kg

corrosion cutanée/irritation cutanée;

Remarque	Aucun
----------	-------

lésions oculaires graves/irritation oculaire;

Remarque	Aucun
----------	-------

sensibilisation

Remarque	Aucune effect de sensibilisation connu.
----------	---

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	Aucun
----------	-------

12. Informations écologiques**12.6. Autres effets néfastes****Information supplémentaire sur l'écologie**

Danger pour l'eau potable. Ne pas laisser parvenir le produit dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

13. Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	07	Déchets des procédés de la chimie organique
---------------------	----	---



Nom commercial: Phényléphrini hydrochloridum

Numéro de la matière: 067170

Version: 2 / CH

Date de révision: 12.04.12

Replaces Version: 1 / CH

Date d'impression: 12.04.12

Code de déchets CEE	07 05	déchets provenant de la FFDU des produits pharmaceutiques
Code de déchets CEE	07 05 08*	autres résidus de réaction et résidus de distillation
Code de déchets CEE		Ne pas éliminer avec le déchet domestique
Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.		
Code de déchets CEE		Ne pas décharger dans les égouts.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport**Transport terrestre ADR/RID**

Il n'y a pas de marchandise dangereuse

Transport maritime IMDG/GGVSee

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.

14.5. Dangers pour l'environnement

no

Transport aérien

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

15. Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Classe de contamination de l'eau (Allemagne)**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)	WGK 3
--	-------

Remarque	Auto-évaluation
----------	-----------------

16. Autres informations**R-phrases listed in chapter 3**

22	Nocif en cas d'ingestion.
----	---------------------------

Hazard statements listed in chapter 3

H302	Nocif en cas d'ingestion.
------	---------------------------

Informations complémentaires

Relevant changes compared with the previous version of the safety data sheet are marked with: ***
Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.